

La ponctuation

Fiche méthode

(Français 6^e · Orthographe · La ponctuation)

La démarche pour ponctuer un texte

- 1. Je découpe le texte en phrases** : je relis à voix haute et je repère où l'idée est complète et où la voix descend.
- 2. Je choisis le signe final** de chaque phrase : question directe → ? ; sentiment fort, ordre vif ou interjection → ! ; phrase inachevée → ... ; sinon → point.
- 3. Je vérifie la présentation** : majuscule au début de chaque phrase, signes simples collés au mot, espace avant les signes doubles.

Le réflexe — une phrase = une majuscule au début + une ponctuation finale à la fin + un sens complet.

Cas 1 · Délimiter les phrases

Réflexe — je lis à voix haute : là où l'idée est complète et où la voix descend, je mets un point, puis une majuscule.

Exemple 1. Ponctuer : « le gardien ferme les grilles du parc les promeneurs rentrent chez eux »

Première idée complète : *le gardien ferme les grilles du parc*. Deuxième : *les promeneurs rentrent chez eux*.

Le gardien ferme les grilles du parc. Les promeneurs rentrent chez eux.

Exemple 2. Combien de phrases dans « Mme Roux a des chats, des lapins, des poules, etc. Sa ferme est immense. » ?

Le point de *Mme* n'existe pas (*Mme* s'abrège sans point) ; celui de *etc.* sert aussi de point final.

Il y a **deux phrases**.

Attention — « Lorsque le soleil se leva. » n'est pas une phrase : le sens n'est pas complet. On le rattache à la suite avec une virgule.

Cas 2 · Choisir entre ?, ! et le point

Réflexe — question posée à quelqu'un → ? ; sentiment crié, ordre vif, interjection, quel/que/comme exclamatif → ! ; sinon → point.

Exemple 1. Choisir le signe : « Que la soupe est chaude » / « Est-ce que la soupe est chaude »

Que exclamatif : **Que la soupe est chaude !**

Question directe avec « est-ce que » : **Est-ce que la soupe est chaude ?**

Exemple 2. Choisir le signe : « Papa veut savoir si la soupe est chaude »

La question est rapportée dans la phrase (interrogation indirecte) : pas de point d'interrogation.

Papa veut savoir si la soupe est chaude.

Attention — dans un dialogue, la phrase continue après le signe : dans « Qui est là ? » chuchota Nina, le verbe « chuchota » garde sa minuscule.

Cas 3 · Employer les points de suspension

Réflexe — trois points collés au mot ; je me demande ce qu'ils marquent : hésitation, interruption, énumération inachevée ou suspense.

Exemple 1. Que marquent-ils dans « Le loup s'approcha de la cabane, renifla la porte, et... » ?

La phrase s'arrête au moment le plus inquiétant : le lecteur imagine la suite.

Ils marquent un **suspense**.

Exemple 2. Corriger « J’ai rangé mes billes, mes cartes, mes toupies, etc. . . »

« etc. » et « . . . » disent la même chose : on garde l’un des deux.
... **mes toupies, etc.** ou ... **mes toupies.**...

Attention — jamais deux points, jamais quatre, et pas de virgule juste avant les points de suspension.

Cas 4 · Placer les espaces

Réflexe — signe en deux morceaux (? ! ; :) : une espace de chaque côté ; signe en un morceau (., ...) : collé au mot.

Exemple 1. Corriger la présentation : « Il pleut?Prends ton imperméable . »

Espace avant et après « ? » ; pas d’espace avant le point.
Il pleut ? Prends ton imperméable.

Exemple 2. Corriger la présentation de la phrase : L’affiche annonce:«Fermé le dimanche».

Espace avant le deux-points ; espace à l’intérieur des guillemets.
L’affiche annonce : « Fermé le dimanche ».

Attention — les règles anglaises sont différentes : en anglais, aucune espace avant ? ! ; :.

Les pièges

- Ne pas couper une phrase trop tôt : « Pendant que je lisais. Mon chat dormait. » → une seule phrase avec une virgule.
- Une question rapportée ne prend pas de point d’interrogation : « Je me demande à quelle heure il arrivera. »
- Pas de majuscule après « ? » ou « ! » quand la phrase continue : « Attention ! » cria-t-il.
- Jamais « etc. . . », jamais « . . . » : trois points, ou « etc. », pas les deux.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).